

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue lundi le 13 mai 2019 à 20 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère ; Carole B. Dussault, conseillère ; Noël Lanthier, conseiller; Denis Godmer, conseiller; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Richard Forget.

Est également présent, la directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2019.05.082

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 13 MAI 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification. Ajout du point 26.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 13 mai 2019
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019
3. Adoption de la liste sélective des déboursés
4. Demande de dérogation mineure 2019-012
5. Demande de dérogation mineure 2019-013
6. Demande de PPCMOI 2019-014
7. Demande de PIIA 2019-015
8. Demande de PIIA 2019-016
9. Demande de PIIA 2019-017
10. Demande de PIIA 2019-018
11. Demande de PIIA 2019-019
12. Demande de PIIA 2019-020
13. Demande de PIIA 2019-021
14. Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement 206-2019
15. Adoption du premier projet de règlement de 206-2019
16. Demande d'aide financière MADA, désignation de Monsieur Pilon et signataire autorisé
17. Création du comité de pilotage pour la démarche MADA
18. Embauche pour un emploi saisonnier-Écocentre et les parcs
19. Embauche pour un emploi d'été- Aide à l'Écocentre et parcs
20. Choix du soumissionnaire pour l'aménagement du parvis de l'église Sainte-Maria-Goretti et d'un trottoir en poussière de pierre
21. Demande au ministère du transport du Québec
22. Échange de terrain
23. Entente de collaboration avec le CISSS des Laurentides – Conditions

d'insalubrité morbide

24. Mandat donné à la SPCALL
 25. Don de 1000\$ à la Croix-Rouge Canadienne
 26. Contribution de 1500\$ à l'Association pour la Protection des Lacs Creux et Dufresne (APLCD)
- Période de questions
27. Levée de la séance ordinaire du conseil

2019.05.083

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.084

3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2019.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	4780	3 576.89 \$
POSTES CANADA	4781	79.72 \$
ARIANE LEBRUN	4782	150.00 \$
EROD COMMUNICATIONS	4783	1 841.19 \$
EUGENIE LEE	4784	1 377.15 \$
GENEVIÈVE MERCURE	4785	114.98 \$
FONDATION CSL	4786	375.00 \$
BSM TECHNOLOGIES LTD.	4787	80.48 \$
BCH CONSULTANTS	4788	275.94 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	4789	114.98 \$
LES ENTREPRISES S.LAURIN	4790	2 759.40 \$
ROY ALAIN, PAQUETTE SYLVIE	4791	640.19 \$
LONGPRÉ YVON, LECLERC SUZANNE	4792	311.06 \$
JOANNE LAMARRE	4793	817.59 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	4794	750.00 \$
JUTEAU RUEL INC.	4795	176.12 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	4796	449.92 \$
MARCHÉ DU LAC LONG	4797	290.82 \$
LES PROS DE LA PELOUSE INC.	4798	3 713.69 \$
LES ENTREPRISES S.LAURIN	4799	431.16 \$
NATHALIE LAUZON	4800	512.00 \$
LONGPRÉ YVON, LECLERC SUZANNE	4801	172.09 \$
SERVICES PSANSREGRET	4802	1 897.50 \$
JOANNE LAMARRE	4803	230.00 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	4804	591.23 \$
ATELIER BERNARD CHAUDRON INC.	4805	34.49 \$
LES AGREGATS SAINTE-AGATHE INC.	4806	340.93 \$

BMR	4807	461.00 \$
INFOGRAPHIE BORÉALE INC	4808	189.71 \$
BUDGET PROPANE	4809	307.16 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	4810	50.57 \$
LE PAPETIER	4811	81.77 \$
COMMUNICATIONS DUPLESSIS	4812	316.05 \$
DISTRIBUTION & SERVICES RG	4813	249.73 \$
EDITIONS YVON BLAIS	4814	82.53 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	4815	270.00 \$
YVON MARINIER INC.	4816	107.79 \$
MRC DES LAURENTIDES	4817	8 359.36 \$
PÉTROLE PAGÉ	4818	4 757.39 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	4819	423.84 \$
THIBAUT MARINE INC.	4820	742.56 \$
TOILETTES QUÉBEC	4821	183.96 \$
TRACTION STE-AGATHE/9172- 6976 QUÉBEC INC	4822	206.73 \$
Total des chèques		38 894.67 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE ROYALE DU CANADA

Salaires muni. incluant remb. de dépenses	32 546.71 \$	
Donna Haché	600.00 \$	
Services de téléphonie	433.92 \$	
Remises salariales fédérales	4 764.10 \$	
DAS provincial	11 976.33 \$	
RREMQ	6 009.78 \$	
CNESST	181.24 \$	
Les Pétroles Therrien	99.00 \$	
Hydro-Québec	615.67 \$	
Annie Gareau	400.00 \$	
Frais bancaires	240.33 \$	
Protectron	105.16 \$	
Visa RBC	322.42 \$	
Crédit-Bail (10 roues 2015-2020)	4 095.50 \$	
Crédit-Bail (Niveleuse 2014-2019)	3 297.05 \$	
Crédit-Bail (Équip. déneig. 2016-2019)	1 422.51 \$	
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$	
Total des prélèvements		68 445.50 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.085

4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-012

Demande de permis no. 2019-031 faite par Monsieur Sydney Langdon

Monsieur Sydney Langdon
151, chemin des Daphnés
Lantier, J0T 1V0
4610-87-7944-0-000-0000
Lots: 17-43-P et 18-P, rang 08, canton Doncaster
Zone: 10V

Nature de la demande :

- Construction d'une maison dans la zone de non construction à partir de la ligne naturelle des hautes eaux;

Effets de la demande :

- Demande de dérogation mineure de 9.94 mètres sur les 20 mètres de non construction à partir de la ligne des hautes eaux, conformément au plan A5973 (minute 5004) signé le 22 mars 2019 par Adam Masson-Godon, A.-G.;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente dérogation soit et est refusée selon la résolution 2019.05.16 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.086

5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-013

Demande de permis no. 2019-032 faite par Madame Cheryl Hart

Madame Cheryl Hart
251, chemin des Épigées
Lanthier, J0T 1V0
4711-22-1539-0-000-0000
Lots: 20-8 ET 20-9, rang 08, canton Doncaster
Zone: 10V

Nature de la demande :

- Agrandissement d'une maison dans la zone de non construction à partir de la ligne naturelle des hautes eaux;
- Agrandissement d'une maison incluant un empiétement dans la marge avant.

Effets de la demande :

- Demande de dérogation mineure de 7.43 mètres sur les 20 mètres de non construction à partir de la ligne des hautes eaux;
- Demande de dérogation mineure de 1.94 mètres à l'intérieur de la marge avant de 6 mètres.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente dérogation soit et est acceptée selon la résolution 2019.05.17 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.087

6. DEMANDE DE PPCMOI 2019-014

Premier projet de résolution, adopté en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant le bâtiment situé au 615, boulevard Rolland-Cloutier, sur le lot existant 15-p du rang 9 du canton de Doncaster au cadastre de la municipalité de Lanthier, circonscription foncière de Terrebonne - usage «restauration» dans la zone 10v.

Demande de permis no. 2019-042 faite par Monsieur Denis Boutin.

Monsieur Denis Boutin
615, boulevard Rolland-Cloutier
Lanthier, J0T 1V0
4511-35-5032-0-000-0000
Lot : 15-P, rang 09, canton Doncaster
Zone : 10V

Évaluation

4.1 Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Grand-total pour Projets particuliers	94.4 %
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	94.4 %

CONSIDÉRANT QU'a été déposée une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui consiste à l'utilisation d'une partie du rez-de-chaussée d'un bâtiment de type habitation multifamiliale isolée existante à des fins de «Restauration» et de «Service professionnel associable à l'habitation»;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage no. 154-2014 (Annexe B) n'autorise pas la classe d'usage «Restauration» dans la zone 10V;

CONSIDÉRANT le fait que le règlement de zonage no. 154-2014 n'autorise pas l'usage «Restauration» dans les classes d'usages associables à l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE le groupe d'usage «COMMERCE 2 – Routier et touristique», qui inclue l'usage restaurant, est compatible avec l'affectation régionale «Résidentielle et de récréation» (et donc en zone 10V), tel que précisé dans les tableaux 3-A et 3-B du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage no. 154-2014 (Annexe B) autorise la classe d'usage «Service professionnel associable à l'habitation» dans la zone 10V;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.2.3.1, al. 2 (3) du règlement de zonage no. 154-2014, «... toutes les activités [Classe Service professionnel associable à l'habitation], y compris l'entreposage, sont tenues à l'intérieur d'une habitation unifamiliale isolée (détachée)» [et non multifamiliale];

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement révisé en vigueur et ne déroge au règlement no.154-2014 qu'à l'égard des aspects soumis au processus d'approbation du présent PPCMOI;

CONSIDÉRANT QUE ce projet respecte les critères d'évaluation édictés à l'article 2.3 du règlement no. 184-2017 sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a recommandé au conseil municipal d'accepter ce projet à la résolution 2019.05.18 de ses délibérations, le tout en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no. 184-2017;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter le premier projet de résolution numéro 2019.05.087, adoptée en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant le bâtiment situé au 615, boulevard Rolland-Cloutier sur le lot existant 15-P du rang 9 du canton de Doncaster au cadastre de la municipalité de Lantier, circonscription foncière de Terrebonne – utilisation d'une partie du rez-de-chaussée d'un bâtiment de type habitation multifamiliale isolée existante à des fins de «Restauration» et de «Service professionnel associable à l'habitation», sur l'immeuble identifié par le matricule 4511-35-5032 en zone 10V.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Monsieur Denis Boutin
615, boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
4511-35-5032-0-000-0000
Lot : 15-P, rang 09, canton Doncaster
Zone : 10V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	10 sur 10
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	10 sur 10
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2019-015 soit et est acceptée selon la résolution 2019.05.19 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.089

8. DEMANDE DE PIIA 2019-016

Demande de permis no. 2019-034 faite par Monsieur Sylvain Juteau.

Monsieur Sylvain Juteau
103, chemin des Chicorées
Lantier, J0T 1V0
4411-76-9237-0-000-0000
Lot : 14-P, rang 10, canton Doncaster
Zone : 11V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire	
	Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2019-016 soit et est acceptée selon la résolution 2019.05.20 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.090

9. DEMANDE DE PIIA 2019-017

Demande de permis no. 2019-035 faite par la compagnie 7125852 CANADA INC.

7125852 CANADA INC.
A/S Pierre Laneuville, Pres.
103, impasse du Sommet
Lantier, J0T 1V0
4617-20-9403-0-000-0000
Lot : 61-54, rang 11, canton Doncaster
Zone : 3V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	4 sur 4
	Apport des constructions	4 sur 4
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Matérialité et caractéristiques architecturales	24 sur 24
	Aménagement des terrains	9 sur 12
	Aires de stationnement et allées de circulation	10 sur 10
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	53 sur 56
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	94.6%

Évaluation

5.2	Secteurs montagneux	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	8 sur 8
	Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	4 sur 4
	Construction ou reconstruction d'une éolienne ou d'une tour de télécommunication	2 sur 2
	Grand-total pour Secteurs montagneux	20 sur 20
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2019-017 soit et est acceptée selon la résolution 2019.05.21 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.091

10. DEMANDE DE PIIA 2019-018

Demande de permis no. 2019-036 faite par Monsieur Patrice Lévesque.

Monsieur Patrice Lévesque
175, chemin du Lac-Ludger
Lantier, J0T 1V0
4610-39-9035-0-000-0000
Lot : 16-P ET 17-P, rang 8, canton Doncaster
Zone : 10V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	0 sur 2
	Apport des constructions	6 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	18 sur 18
	Aménagement des terrains	6 sur 10
	Aires de stationnement et allées de circulation	4 sur 8
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	34 sur 44
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	77.3%

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	6 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	10 sur 10
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2019-018 soit et est acceptée selon la résolution 2019.05.22 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.092

11. DEMANDE DE PIIA 2019-019

Demande de permis no. 2019-038 faite par Monsieur Gaétan Châteauneuf et Madame France Thibodeau.

Monsieur Gaétan Châteauneuf
Madame France Thibodeau
200, chemin du Lac-Cardin
Lantier, J0T 1V0
4818-26-9618
Lot : 41-4-1 ET 41-4-P, rang 11, canton Doncaster
Zone : 4V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	4 sur 4

Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
Matérialité et caractéristiques architecturales	6 sur 6
Aménagement des terrains	2 sur 2
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
Éclairage	S.O.
Grand-total pour Bâtiment principal	12 sur 12
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	2 sur 2
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	4 sur 4
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2019-019 soit et est acceptée selon la résolution 2019.05.23 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.093

12. DEMANDE DE PIIA 2019-020

Demande de permis no. 2019-039 faite par Monsieur Renée Brody.

Monsieur Renée Brody
248, chemin du Lac-Ludger
Lantier, J0T 1V0
4610-14-3754-0-000-0000
Lot : 15-25, rang 8, canton Doncaster
Zone : 10V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	4 sur 4
	Apport des constructions	8 sur 8
	Volumétrie et forme du bâtiment	16 sur 16
	Matérialité et caractéristiques architecturales	44 sur 44
	Aménagement des terrains	20 sur 20
	Aires de stationnement et allées de circulation	10 sur 10
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	102 sur 102
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2019-020 soit et est acceptée selon la résolution 2019.05.24 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.094

13. DEMANDE DE PIIA 2019-021

Demande de permis no. 2019-040 faite par Monsieur Pascal Legault.

Monsieur Pascal Legault
631, boulevard Rolland-Cloutier
Lanthier, J0T 1V0
4511-45-5572-0-000-0000
Lot : 16-P, rang 9, canton Doncaster
Zone : 10V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	6 sur 6
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	6 sur 6
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2019-021 soit et est acceptée selon la résolution 2019.05.25 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Avis de motion

14. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 206-2019

Le conseiller Noël Lanthier, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le premier projet de règlement 206-2019 modifiant le règlement de zonage 154-2014 afin de modifier les dispositions relatives aux ouvrages interdits en bande de protection riveraine, aux saillies ainsi qu'à la location des maisons et des chalets sur le territoire.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par le conseiller Noël Lanthier.

2019.05.095

15. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE 206-2019

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement 206-2019 modifiant le règlement de zonage 154-2014 afin de modifier les dispositions relatives aux ouvrages interdits en bande de protection riveraine, aux saillies ainsi qu'à la location des maisons et des chalets sur le territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.096

16. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MADA, DÉSIGNATION DE MONSIEUR PILON ET SIGNATAIRE AUTORISÉ

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

Appuyé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

de désigner Monsieur Ronald Pilon, conseiller à la municipalité de Lanthier responsable du dossier « Ainé »;

d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA;

de désigner Madame Marie-Chantale St-Antoine, Directrice générale adjointe, représentante de la municipalité et responsable du suivi de la demande d'aide financière;

de désigner Madame Marie-Chantale St-Antoine, Directrice générale adjointe, signataire autorisée pour tout document concernant la demande d'aide financière, notamment, le formulaire de la demande d'aide financière, la convention d'aide financière et la reddition de comptes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.097

17. CRÉATION DU COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA DÉMARCHE MADA

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de nommer les membres suivants :

Membres

Ronald Pilon : conseiller municipal président du comité et coordonnateur de projet; également point de contact avec les "amis du bazar";

Carole Bélanger Dussault : conseillère municipale et responsable du volet famille et loisirs;

Rick Victor : citoyen semi-retraité représentant en particulier la population des aînés anglophones;

Anne Lauzon : citoyenne retraitée représentant en particulier la population des aînés francophones;

Martine Labelle: personne ressource du CISSS en regard des aînés et de la famille;

Marie-Chantale St-Antoine : soutien technique et administratif.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.098

18. EMBAUCHE POUR UN EMPLOI SAISONNIER-ÉCOCENTRE ET LES PARCS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'embaucher Monsieur Marc Coutu pour le poste suivant :

- titre du poste : Entretien Écocentre et Parcs
- salaire horaire : 19.00\$/heure
- nombre de semaines : 22 semaines
- nombre d'heures par semaine : 35 heures/semaine

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.099

19. EMBAUCHE POUR UN EMPLOI D'ÉTÉ- AIDE À L'ÉCOCENTRE ET PARCS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'embaucher Monsieur Nicolas Egner pour le poste suivant :

- titre du poste : Entretien Écocentre et Parcs
- salaire horaire : 15.00\$/heure

- nombre de semaines : 15 semaines
- nombre d'heures par semaine : 35 heures/semaine

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.100

20. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARVIS DE L'ÉGLISE SAINTE-MARIA-GORETTI ET D'UN TROTTOIR EN POUSSIÈRE DE PIERRE

Compagnie		Montant sans les taxes	Montant
Appel d'offres sur invitation			
Aménagement du parvis de l'église Sainte-Maria-Goretti et d'un trottoir en poussière de pierre.			
Gestion Lampron/ Sébastien Dufour	Pas de soumission	-\$	-\$
Excavation Réal Vaillancourt/ Sylvain Laurin		47 357.71\$	54 449.53\$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est Excavation Réal Vaillancourt puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.101

21. DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la municipalité de Lantier veut effectuer des travaux dans la l'emprise du MTQ sur le boulevard Rolland-Cloutier (route 329 nord) selon le plan en annexe;

ATTENDU QUE la nature des travaux sont : plantation d'arbres et d'arbustes au lac Creux;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier demande au MTQ l'autorisation pour effectuer les travaux par l'APLCD sur le boulevard Rolland-Cloutier prévus à l'été 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.102

22. ÉCHANGE DE TERRAIN

ATTENDU QUE Monsieur Sydney Langdon et la Municipalité de Lantier veulent procéder à un échange de terrains afin de créer un rond-point sur le chemin des Daphnés;

ATTENDU QU'en date du 5 avril 2019 une copie de la description technique du des parties de lots 17-42 et 17-58 rang 8 canton de Doncaster (chemin des Daphnés) vidimée par l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon sous les Minutes 5031, Plan A6853, Dossier 12941 a été déposée au bureau de la municipalité de Lantier;

ATTENDU QU'une partie du lot 17-42 appartient à la municipalité de Lantier et qu'une partie du lot 17-58 appartient Monsieur Sydney Langdon;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU que la municipalité de Lantier peut procéder à l'échange de terrain avec Monsieur Sydney Langdon et que Monsieur Benoit Charbonneau soit autorisé à signer les documents pour et au nom de la municipalité de Lantier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.103

23. ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CISSS DES LAURENTIDES

– CONDITIONS D'INSALUBRITÉ MORBIDE

CONSIDÉRANT QUE l'article 108 de la Loi *sur les services de santé et les services sociaux* qui mentionne qu'un établissement peut conclure avec un autre établissement, un organisme ou toute autre personne, une entente pour l'une ou l'autre des fins suivantes:

1° la dispensation, *pour le compte de cet établissement, de certains services de santé ou services sociaux requis par un usager de cet établissement ;*

2° la prestation ou l'échange de services *professionnels en matière de services de santé ou de services sociaux.*

CONSIDÉRANT QUE les ententes pour des activités spécifiques entre les organismes communautaires et le CISSS des Laurentides s'avèrent un outil approprié dans un esprit de collaboration et de complémentarité;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, des interventions sur le territoire, réalisées par différents intervenants, ont permis de mettre à jour des situations et conditions d'insalubrité, notamment d'insalubrité morbide, qui peuvent s'avérer grandement préjudiciables pour la santé et la sécurité des résidents ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lantier a avantage de conclure une entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

appuyé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil d'administration de la municipalité de Lantier

- approuve le guide d'arrimage et autorise la signature de l'entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide intervenue avec le CISSS des Laurentides.
- autorise le directeur général, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.104

24. MANDAT DONNÉ À LA SPCALL

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU de mandater la SPCALL, service animalier, comme responsable de l'application du règlement 208-2019

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.105

25. DON DE 1000\$ À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de faire un don de mille (1000\$) dollars à la Croix-Rouge Canadienne pour venir en aide aux sinistrés suite aux inondations printanières 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.05.106

26. CONTRIBUTION DE 1500\$ À L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES LACS CREUX ET DUFRESNE (APLCD)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de faire une contribution de mille cinq cent (1500\$) dollars à l'APLCD pour la revitalisation de la bande riveraine au lac Creux/ boulevard Rolland-Cloutier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2019.05.107

27. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 31.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Benoit Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Richard Forget,
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.